# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 4.3

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

ACQUISITION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN

SITUEE RUE GEORGES CLEMENCEAU

APPARTENANT A MONSIEUR RENÉ EXBRAYAT

APPROBATION

André CHAUVET, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de l’urbanisation du secteur du Combray et afin d’atteindre une largeur de voie suffisante pour la desserte de la rue Georges Clémenceau, un emplacement réservé V21 est inscrit au plan local d’urbanisme (PLU) en vigueur.

Ainsi, la commune a sollicité monsieur René EXBRAYAT, propriétaire de la parcelle cadastrée sous le numéro **363** de la section **AX**, d’une superficie de 19 m², en vue d’une acquisition.

Un accord amiable est intervenu avec le propriétaire sur une vente au prix de un euro (1 €). Une fois l’acquisition réalisée, la procédure de classement dans le domaine public pourra être demandée.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à recevoir et authentifier les actes passés en la forme administrative dans le cadre de l’acquisition ci-dessus ;
3. autorise la 1ere Adjointe, madame Martine SCHMÜCK, à signer ledit document pour le compte de la commune ;
4. approuve le classement dans le domaine public la parcelle concernée.